

# CHARTRE D'UTILISATION

2 pages y compris celle-ci

## Préambule

Cher(e) Collègue,

Grâce à votre adhésion à votre Syndicat Professionnel FAGIHT, vous bénéficiez de l'accès à notre Centrale de Référence *LACentrale* et des services que vous offre ce réseau.

*LACentrale* a été créée en 2003 pour permettre aux professionnels indépendants de l'hôtellerie et de la restauration **d'obtenir les meilleurs tarifs et services** auprès de fournisseurs en alimentaire, liquides, équipements et services.

Par le système de redistribution des RFA des Fournisseurs à votre établissement et à votre Syndicat FAGIHT, *LACentrale* vous permet aussi **d'obtenir une rétribution directe** en bons d'achats. Plus vous achetez, plus vous gagnez. Elle permet également à votre Syndicat **d'obtenir des financements pour ses propres actions.**

Le succès de tous, Clients, Fournisseurs et Syndicats FAGIHT partenaires repose sur un élément essentiel :  **votre engagement.**

Cet engagement vous est rappelé dans cette Charte d'Utilisation.

Thierry DETURCHE  
Hôtelier-restaurateur  
Président de LACentrale



## CHARTRE D'UTILISATION DE



### **Je ne divulgue pas les tarifs et services de LACentrale à l'extérieur du réseau.**

C'est la condition essentielle pour que les tarifs et services qui sont négociés pour vous soient préservés et ne permettent pas à d'autres fournisseurs hors de LACentrale d'utiliser ces tarifs uniquement pour « garder un client »...

### **Je déclare mes achats sur le site de LACentrale pour bénéficier de ma rétribution directe et permettre la rétribution à mon Syndicat professionnel.**

Au maximum deux fois par an, en janvier et en juillet, LACentrale vous demandera de déclarer vos achats sur son site. **Cette déclaration conditionne votre rétribution directe sur vos achats** parce que nous ne pourrions pas vous rétribuer sur ce que vous ne déclarez pas. **Elle conditionne également la rétribution que LACentrale verse à votre Syndicat FAGIHT**, pour la même raison. Enfin, cette déclaration nous permet de croiser vos montants d'achats avec ceux déclarés par les Fournisseurs, de garantir l'équité du système et la possibilité de contrôle en cas de litiges.

En cas de retard de déclaration, LACentrale vous enverra deux relances maximum. Au terme de ces relances, sans déclaration de votre part, LACentrale conservera les montants prévus de rétributions.

Le fait de déclarer ou pas vos achats reste sous votre seule décision. Dans tous les cas, vous continuez à bénéficier des tarifs et services de LACentrale.

### **J'utilise mes bons d'achats dans le réseau de LACentrale**

Plus vous achetez auprès des Fournisseurs de LACentrale, plus la valeur de vos bons d'achats sera importante. Vous pourrez alors utiliser tout ou partie de ces bons d'achats auprès des Fournisseurs de LACentrale...ou alors pour offrir ou vous offrir un restaurant, un séjour ou une activité dans l'un des établissements du réseau ! C'est à vous de choisir...

### **Je signe la Charte**

En acceptant ces quelques règles, vous vous engagez à contribuer au succès de tous : le vôtre d'abord, celui de vos fournisseurs et celui de votre Syndicat FAGIHT grâce auquel vous bénéficiez de LACentrale.

Et pourtant, rien ne vous y oblige...

*Nom et cachet de l'Etablissement*

*Nom et signature du propriétaire/gérant*

Date : .....2017